EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **27 février 2015 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt sept février deux mille quinze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 20 février 2015, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, François BARRIÈRE, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Nadia GUERMIT-MAFFRE à Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre LAVIGNE à Jean-Pierre BRENAS**
Excusé(e)s :	**Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Madame Patricia GUILHOT donne pouvoir à Madame Laurence SCHLIENGER et quitte la séance pendant le débat de la question n°1.
Monsieur Christian PORTEFAIX donne pouvoir à Monsieur le Maire et quitte la séance pendant les débats de la question n°2.
Madame Christiane JALICON donne pouvoir à Madame Edith CANDELIER et quitte la séance avant le vote de la question n°4.
Madame Nicaise JOSEPH donne pouvoir à Monsieur Pascal GUITTARD et quitte la séance avant le vote de la question n°39.

Rapport N° 22

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS TRAVAILLANT DANS LE DOMAINE SOCIAL

Plusieurs associations travaillant dans le domaine social peuvent en raison de leur activité annuelle, de leur action et de leur régularité, bénéficier d'une subvention.

Subventions de fonctionnement

Formation Chien-Guide Les Quatre «A»

L'association Formation Chien-Guide Les Quatre «A» a pour but :
- de rendre service aux personnes déficientes visuelles afin de les rendre autonomes par différents moyens non limitatifs ;
- d'assurer la formation, la remise et le suivi des chiens-guides, les chiens-guides étant remis gratuitement aux personnes agréées par l'association ;
- d'agir pour que les chiens-guides soient acceptés en tous lieux ;
- d'exercer devant les juridictions tous les droits réservés à la partie civile.

En 2014, aucun chien-guide n'a été remis à un Clermontois. Cependant, l'association mène toujours différentes actions sur Clermont.

Le budget prévisionnel est de 173 980 euros.

L'association demande une subvention de fonctionnement sans montant précis.

Il est à noter que cette association a perçu au titre de l'année 2014 une subvention de fonctionnement de 500 euros.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention de fonctionnement de 500 euros à l'association Formation Chien-Guide Les Quatre «A», au titre de l'année 2015.

Association Nationale des Visiteurs de Prison - Section du Puy-de-Dôme

L'Association Nationale des Visiteurs de Prison (A.N.V.P.) a pour but :
- d'aider moralement et matériellement les personnes incarcérées et leurs familles pendant la période de détention ;
- d'aider les personnes détenues à réussir leur réinsertion sociale lors de leur libération.

Son siège social est à Paris.

La section du Puy-de-Dôme met en œuvre les buts poursuivis par l'A.N.V.P. à la Maison d'Arrêt de Clermont-Ferrand ainsi qu'à la Maison d'Arrêt et au Centre de Détention de Riom.

Le budget prévisionnel est de 3 620 euros.

L'association demande une subvention de fonctionnement d'un montant de 210 euros.

Il est à noter que cette association a perçu au titre de l'année 2014 une subvention de fonctionnement de 210 euros.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention de fonctionnement de 210 euros à l'Association Nationale des Visiteurs de Prison Section du Puy-de-Dôme, au titre de l'année 2015.

Comité «Droit Au Logement» des habitants du Puy-de-Dôme

Le Comité «Droit Au Logement» des habitants du Puy-de-Dôme a pour but :
- d'unir et d'organiser les familles et les individus, mal-logés ou concernés par le problème du logement, pour la défense du droit à un logement décent pour tous ;
- l'arrêt des expulsions sans relogement ;
- le relogement décent et adapté de toute famille et personne mal-logée ou sans-logis ;
- l'application de la loi de réquisition sur les immeubles et logements vacants…

plus généralement le soutien, l'information, la promotion d'action ayant pour but de remédier au problème des mal-logés et sans-logis, notamment par des propositions visant à améliorer la législation sur le logement, et à lutter contre les discriminations.

Le budget prévisionnel est de 5 700 euros.

L'association demande une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 500 euros.

Il est à noter que cette association a perçu au titre de l'année 2013 une subvention de fonctionnement de 1 000 euros.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention de fonctionnement de 1 000 euros au Comité «Droit Au Logement» des habitants du Puy-de-Dôme, au titre de l'année 2015.

GEM Avenir

L'association GEM Avenir, parrainée par l'ADAPT Auvergne et par l'Association des Familles de Traumatisés Crâniens d'Auvergne, a pour but :
- d'assurer le fonctionnement d'un Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) situé sur l'agglomération de Clermont-Ferrand,
- de promouvoir tout type d'actions en faveur des personnes adultes handicapées suite à une lésion cérébrale acquise. Le GEM est un lieu convivial, un espace de rencontres, d'échanges et d'activités pour ces adultes.

Le GEM Avenir a pour vocation :
- rompre l'isolement des personnes qu'une altération de santé met en difficulté d'insertion sociale ;
- favoriser l'épanouissement, l'autonomie et la responsabilisation de ces personnes ;

- proposer des activités de loisirs ;
- instaurer une entraide mutuelle de sorte que chacun puissent, si besoin est, y trouver soutien, aide, dans une dynamique favorisant la solidarité et la coopération entre ses adhérents ;
- être un lieu de ressources permettant d'informer, d'orienter les personnes sur les questions de la vie quotidienne et du lien social.

Le budget prévisionnel est de 8 300 euros.

L'association demande une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 000 euros.

Il est à noter que cette association a perçu au titre de l'année 2014 une subvention exceptionnelle de 1 000 euros.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention de fonctionnement de 1 000 euros à GEM Avenir, au titre de l'année 2015.

Subvention exceptionnelle

AXOTOLT

L'association AXOTOLT a pour but la création et la diffusion artistique et chorégraphique en danse contemporaine.

Virginie BASSET, violoniste, porte au sein de cette association le projet [Violon à l'Hôpital}, partenariat entre une structure artistique (AXOTOLT) et un établissement hospitalier (C.H.U. Estaing de Clermont-Ferrand), qui a débuté en septembre 2013.

Le projet est structuré en 3 volets complémentaires :
- temps de l'accordage : musique en chambres (interventions régulières au chevet des patients),
- temps de l'acoustique : concerts et spectacles,
- temps de la résonance : formation professionnelle des soignants.

Suite à une première année ayant donné lieu à des bilans très positifs, le projet a été poursuivi pour une deuxième édition, actuellement en cours. Les évaluations et bilans réalisés ont fait apparaître plusieurs éléments convaincants (plus de 800 personnes touchées sur la première édition, renouvellement des partenariats sur la deuxième édition). Les familles des patients ont pu témoigner à de nombreuses reprises du «mieux-vivre» apporté par la musique lors d'une hospitalisation.

L'association souhaite poursuivre ces actions sur une troisième année [Violon à l'Hôpital 3}.

Le budget prévisionnel de l'action est de 27 420 euros.

Au regard du coût du projet, l'association demande une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 500 euros.

Il est à noter que cette association a perçu au titre de l'année 2014 une subvention exceptionnelle de 1 500 euros et une subvention complémentaire de 150 euros.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention exceptionnelle de 1 500 euros à l'association AXOTOLT, au titre de l'année 2015.

DELIBERATION

Les propositions mises aux voix sont adoptées à la majorité et converties en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 5 mars 2015.

Pour Le Maire, et par délégation,
L'Adjointe à la Solidarité et à l'Action Sociale,

Nicaise JOSEPH